

A & M HOLDING

S.A.R.L. au capital de 501,00 Euros

Siège social : 1 PLACE FERNAND PELLOUTIER
81000 ALBI

R.C.S : ALBI 801 073 743

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16/06/2025

Le 16/06/2025,
à 18 heures ,

Monsieur Axel BARTHES, détenant 501 parts sociales,

Associé unique de la société A & M HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 501,00 Euros.

I – A PREALABLEMEN EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Axel BARTHES, en sa qualité de gérant associé.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- L'affectation des résultats de cet exercice
- La délégation de pouvoir en vue des formalités

Décision n°1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 27 216,24 Euros**.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 27 216,24 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **27 216,24 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 27 216,24 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Paraphe

AB

Décision n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n°4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

Monsieur Axel BARTHES

Signé par :

A63A82EB35334AF...

Armel BARTHES

A63A82EB35334AF...

DGFiP N° 2033-A-SD-2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise										A & M HOLDING										Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise										1 PLACE FERNAND PELLOUTIER 81000 ALBI																					
SIRET										8 0 1 0 7 3 7 4 3 0 0 0 1 6																					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2		Durée de l'exercice précédent *										1 2									
																				Exercice N clos le											
																				3 1 1 2 1 2 0 2 4											
ACTIF										Brut										Amortissements-Provisions										Net	
										1										2										3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																							
		Autres *		014				016																							
	Immobilisations corporelles *		028				030																								
	Immobilisations financières * (1)		040		507 057		042				507 057																				
	Total I (5)		044		507 057		048				507 057																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																							
		Marchandises *		060				062																							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068				070																							
		Autres * (3)		072				074																							
	Valeurs mobilières de placement		080				082																								
	Disponibilités		084		283		086				283																				
	Charges constatées d'avance *		092				094																								
	Total II		096		283		098				283																				
Total général (I + II)		110		507 340		112				507 340																					
PASSIF																				Exercice N		NET									
																				1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						501																				
	Écarts de réévaluation				124																										
	Réserve légale				126						100																				
	Réserves réglementées *				130																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131				)		293 894																				
	Report à nouveau				134																										
	Résultat de l'exercice				136						27 216																				
	Subventions d'investissement				137																										
	Provisions réglementées				140																										
Total I				142						321 711																					
Provisions pour risques et charges				Total II		154																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						84 746																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						720																				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169				)		172																				
	Comptes courants d'associés				173						100 162																				
	Autres dettes				175																										
	Produits constatés d'avance				174																										
Total III				176						185 628																					
Total général (I + II + III)				180						507 340																					
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195		84 746																				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A & M HOLDING		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice clos le 31/12/2024		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214					
		Services *			217		218					
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *						224					
	Subventions d'exploitations reçues						226					
	Autres produits						230					
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234					
	Variation de stocks (marchandises) *						236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240					
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242		1 659			
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244					
	Rémunérations du personnel *						250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252					
	Dotations aux amortissements *						254					
			dont amortissement du fonds de commerces				255					
	Dotations aux provisions						256					
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260		262					
			Total des charges d'exploitation (II)				264		1 659			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270		(1 659)				
Produits financiers (III)		280 30 000		Charges financières (V)		294		1 124				
Produits exceptionnels (IV)						290						
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347 348		300						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306						
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310		27 216				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 27 216		314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324							
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330 1 500					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies A) 987		342					
					JEI (44. sexies A) 989							
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies) 138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A) 181							
	ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements et souscriptions autre mer) 344							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993							
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350 30 000				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies)		655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies A) 643						
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies B)		645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies C) 647						
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies D)		648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art 39 decaies E) 641						
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies F)		990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies G) 649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		354 1 284						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356							
	Déficits antérieurs reportables * 74 999		dont imputés sur le résultat :				360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		372 1 284						

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD